

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W-7320

TANARIS®

Herbicide

Substances actives : 333 g/l de diméthénamide-p
+ 167 g/l de quinmérac

Mode d'action

(Groupe HRAC) : Quinmérac : 4 ; diméthénamide-p : 15

Formule : Suspo-émulsion (SE)

Herbicide contre les adventices dicotylédones et les millets dans les betteraves sucrières et fourragères et dans le colza d'hiver en pré-levée et post-levée (automne).

APPLICATION

Mode d'action

Tanaris est un herbicide pour combattre les adventices, y compris le gaillet gratteron et la ciguë des jardins, ainsi que les millets dans les betteraves sucrières et fourragères et les adventices dans le colza. Il est absorbé par les racines, l'hypocotyle, les feuillets embryonnaires et les feuilles. Le produit agit par conséquent aussi bien sur les adventices et millets levés, que sur ceux en cours de levée et pas encore levés.

Lorsque l'humidité est suffisante, un bon résultat est alors obtenu lorsque la substance active peut se dissoudre et se répartir dans le sol, rendant ainsi possible une absorption supplémentaire de la substance active par le système racinaire des mauvaises herbes. En cas de pulvérisation sur des sols desséchés en surface avant la levée, l'action principale survient seulement après des précipitations. D'ici à ce que cela se produise, les adventices germant depuis des couches de sol plus profondes ne seront combattues que si elles n'ont pas encore atteint un stade de croissance trop avancé. Le produit est particulièrement efficace sur les adventices déjà levées entre le stade des cotylédons et de la 1^{re} feuille au maximum. Le gaillet gratteron continue à être bien combattu par des applications ultérieures.

SPECTRE D'ACTION

Betteraves sucrières et fourragères

L'application de Tanaris seul présente, en post-levée sur les betteraves sucrières et fourragères.

une bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Pied de coq	Petite ciguë
Myosotis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de véroniques	Espèces de lamiers

une efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pâturin annuel	Mouron des oiseaux
Ammi commun	

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Mercuriale annuelle
Moutarde des champs	Fumeterre
Amarante réfléchie	Arroche étalée
Pensée des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Repousses de colza	Séneçon commun
Renouées	Espèces de camomilles
Coquelicot	Ansérine blanche

Ainsi que toutes les adventices à racines pivotantes, telles que les espèces de chardons, les chiendents, les liserons et les adventices qui ont dépassé le stade sensible.

Pour compléter le spectre d'action, Tanaris sera appliqué idéalement en combinaison avec d'autres herbicides.

La combinaison de Tanaris avec un produit contenant de la métamitronne (test effectué pour 3x 700 g/ha) permet d'obtenir le spectre d'action suivant :

une bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Pied de coq	Pensée des champs
Petite ciguë	Ammi commun
Myosotis des champs	Tabouret des champs
Gaillet gratteron	Capselle bourse-à-pasteur commune
Espèces de camomilles	Moutarde des champs
Mouron des oiseaux	Fumeterre
Espèces de véroniques	Séneçon commun
Espèces de lamiers	

une efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pâturin annuel	Repousses de colza
Amarante réfléchie	Coquelicot
Arroche étalée	Renouée persicaire
Ansérine blanche	

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Renouée des oiseaux	Renouée liseron
Mercuriale annuelle	

Ainsi que toutes les adventices à racines pivotantes, telles que les espèces de chardons, les chiendents, les liserons et les adventices qui ont dépassé le stade sensible.

La combinaison de Tanaris avec un produit contenant du phenmédiphame et de l'éthofumesate (test effectué pour 3x 1,2 g/ha de Betanal maxxPro) permet d'obtenir le spectre d'action suivant :

une bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Pied de coq	Repousses de colza
Pâturin annuel	Coquelicot
Petite ciguë	Espèces de lamiers
Myosotis des champs	Pensée des champs
Gaillet gratteron	Ammi commun
Espèces de camomilles	Tabouret des champs
Mouron des oiseaux	Capselle bourse-à-pasteur commune
Espèces de véroniques	Moutarde des champs
Arroche étalée	Fumeterre
Ansérine blanche	Séneçon commun

une efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Amarante réfléchie	Renouée des oiseaux
--------------------	---------------------

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Toutes les adventices à racines pivotantes, telles que les espèces de chardons, les chiendents, les liserons et les adventices qui ont dépassé le stade sensible.

La combinaison de Tanaris avec un produit contenant de la métamitronne (test effectué pour 3x 700 g/ha) et un produit contenant du phenmédiphame et de l'éthofumesate (test effectué pour 3x 60 g/ha de phenmédiphame + 47 g/ha de desmédiphame + 27 g/ha de lénacil + 75 g/ha d'éthofumesate) permet d'obtenir le spectre d'action suivant :

une bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Pied de coq	Espèces de lamiers
Pâturin annuel	Pensée des champs
Petite ciguë	Amarante réfléchie
Myosotis des champs	Renouée persicaire
Gaillet gratteron	Renouée des oiseaux
Espèces de camomilles	Renouée liseron
Mouron des oiseaux	Ammi commun
Espèces de véroniques	Tabouret des champs
Arroche étalée	Capselle bourse-à-pasteur commune
Ansérine blanche	Moutarde des champs
Repousses de colza	Fumeterre
Coquelicot	Séneçon commun

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Toutes les adventices à racines pivotantes, telles que les espèces de chardons, les chiendents, les liserons et les adventices qui ont dépassé le stade sensible.

Colza

Tanaris présente une bonne efficacité dans le colza contre les plantes adventices suivantes :

Gaillet gratteron	Capselle bourse-à-pasteur*
Espèces de lamiers	Espèces de camomilles
Coquelicot*	Espèces de laiteron (à partir de semences)
Espèces de véroniques	Espèces de géranium

Herbe de sainte Sophie*

* (de la pré-levée à la levée)

une efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Mouron des oiseaux	Myosotis des champs
Anthémis des champs	

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de céréales

Tanaris n'est pas efficace contre les mauvaises herbes à racines pivotantes dans le colza.

Consignes d'application

Au moment du traitement, les plantes adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade de développement indiqué. Aucune action n'est à escompter dans les zones de pulvérisation situées dans l'ombre de grosses mottes, de résidus de récolte, d'anciennes plantes adventices ou de grands plants de colza.

Pour que les substances actives puissent être absorbées par les feuilles des adventices, la couche pulvérisée doit avoir séché avant qu'il ne pleuve.

Tolérance des cultures

Tanaris se distingue par une bonne tolérance du colza et de la betterave.

D'après l'expérience acquise à ce jour, Tanaris est toléré par toutes les espèces de colza ainsi que de betteraves sucrières et fourragères.

Sur des surfaces travaillées avec des techniques de labour simplifié, l'application comporte un risque plus élevé du point de vue de la tolérance. Par ailleurs, une chute de l'efficacité est possible dans le cas d'anciennes plantes adventices ou d'un sol recouvert d'une masse organique.

Après un traitement avec Tanaris, les betteraves peuvent être freinées dans leur croissance lorsqu'elles sont déjà affaiblies par d'autres facteurs, tels qu'une concentration en sel trop élevée du sol, un surdosage d'agents de traitement, une profondeur trop élevée du semis, un pouvoir de pousse insuffisant des semences, des conditions de croissance défavorables, la battance et la formation de croûtes sur le sol, des lésions (par exemple dues à l'utilisation de herse étrille ou de rouleau ou à de la grêle), une infestation parasitaire, des maladies ou le gel, entre autres.

Autres remarques

Aucune résistance aux substances actives contenues dans Tanaris n'a été observée à ce jour chez les adventices classées, dans le mode d'emploi, parmi celles à bonne efficacité. Dans des conditions particulièrement défavorables ou dans le cas d'une application répétée d'herbicides possédant le même mode d'action que Tanaris, une modification de l'efficacité du produit contre les adventices dicotylédones ne peut être exclue.

Remarques importantes

I. Prévention des dommages

- Tanaris peut uniquement être appliqué aux betteraves sucrières et fourragères conformément au présent mode d'emploi.
- Le rutabaga et les navets fourragers (chou-navet, navet, navet de Suède) **ne** doivent **pas** être traités avec Tanaris.
- Les pulvérisateurs utilisés ne doivent pas contenir de résidus d'autres bouillies, notamment des phyto-hormones et certaines sulfonilurées.
- Il est impératif d'éviter toute dérive de la brume de pulvérisation sur les cultures avoisinantes.

Nettoyer soigneusement les pulvérisateurs utilisés immédiatement après usage en les rinçant abondamment à l'eau.

II. Culture consécutive

L'effet de Tanaris persiste pendant plusieurs semaines. Après l'application de Tanaris, aucun effet résiduel n'est à craindre sur les cultures consécutives à la récolte normale des betteraves sucrières et fourragères. L'application de Tanaris peut être immédiatement suivie, après un travail superficiel du sol (profondeur de 5 cm), des cultures suivantes : betterave, maïs, colza et chou, soja, oignon, betterave rouge et bette.

Si en raison de conditions hivernales ou d'autres circonstances, la culture du colza traité avec Tanaris doit être interrompue prématurément, il est possible en vertu de l'expérience acquise de replanter au printemps toutes les cultures en respectant un délai d'au moins quatre mois après l'application. Un labour ou un mélange intensif du sol sur au moins 20 cm de profondeur est requis pour la salade et les espèces apparentées. Une profondeur de 10 cm suffit pour les graminées. Pour toutes les autres grandes cultures, aucune profondeur de travail minimale n'est requise.

Si le retournement a lieu dès l'automne, il est possible en vertu de notre expérience de replanter immédiatement du colza ou, après un labour ou un mélange intensif du sol (20 cm de profondeur), des céréales d'hiver. Avant de replanter des céréales d'hiver, un délai de 15 jours doit être respecté si le sol est travaillé sur une profondeur d'au moins 10 cm. Ce délai s'élève à 60 jours en l'absence de travail du sol.

Après la récolte normale, toutes les cultures peuvent être replantées.

Consignes d'application pour les mélanges en cuve

Appliquer les mélanges en cuve immédiatement après les avoir préparés. Tenir compte des consignes d'application fournies dans le mode d'emploi du partenaire de mélange.

Il est déconseillé de procéder à une application conjointe de Tanaris et d'huile ou d'additifs similaires.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Betteraves sucrières et fourragères

Post-levée (BBCH 10 à 18)

La première pulvérisation (1^{re} post-levée) peut être effectuée dès que les betteraves sucrières et fourragères ont atteint le stade du cotylédon et que les premières adventices lèvent. Les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 3 feuilles. Les traitements ultérieurs (2^e et 3^e post-levées) doivent être effectués dès la levée d'adventices supplémentaires.

Pulvérisation en traitement fractionné : 3 traitements à intervalles d'au moins 5 jours.

Dose d'application :	1 ^{re} post-levée	0,3 l/ha de Tanaris
	2 ^e post-levée	0,6 l/ha de Tanaris
	3 ^e post-levée	0,6 l/ha de Tanaris

Quantité d'eau utilisé : 150 – 400 l/ha

Nombre max. de traitements :

- dans cette application :	3
- pour la culture ou par an :	3

Colza

Pré-levée (BBCH 00-09)

Effectuer les pulvérisations de préférence sur sol humide.

Dose d'application : **1,5 l/ha**

Nombre max. de traitements :

- dans cette application	1
- pour la culture ou par an	1

Nous recommandons une application conjointe avec 1,0 l/ha de Butisan S pour compléter l'effet.

Post-levée (BBCH 10-18, automne)

En général à cette période, le colza se trouve entre le stade des cotylédons et de la 2^e feuille au maximum. Des applications à des stades de développement ultérieurs sont possibles.

Dose d'application **1,5 l/ha**

Nombre max. de traitements :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - dans cette application | 1 |
| - pour la culture ou par an | 1 |

Nous recommandons une application conjointe avec 1,0 l/ha de Butisan S pour compléter l'effet.

Tanaris est recommandé entre le stade des cotylédons et de la 1^{re} feuille des adventices au maximum, indépendamment du stade de développement de la culture. Seules les adventices craignant beaucoup le Tanaris, telles que les espèces de roquettes, les espèces de camomilles ainsi que les espèces de lamiers et de véroniques, peuvent atteindre le stade de la 1^{re} feuille. Le gaillet gratteron continue à être bien combattu au-delà de ce stade de croissance des plantes. Toutes les autres espèces, notamment la capselle bourse-à-pasteur commune et l'herbe de sainte Sophie, doivent être combattues de préférence en phase de levée jusqu'au stade de cotylédon (environ 4 à 7 jours après l'ensemencement).

Effectuer les pulvérisations de préférence sur sol humide.

En cas de levée précoce de céréales tombées et d'adventices, une application conjointe avec Focus® Ultra est possible.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Betteraves fourragères et sucrières	Dicotylédones annuelles (adventices dicotylédones), monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 1,5 l/ha Application : post-levée, stade 10-18 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 5
Colza	Dicotylédones annuelles (adventices)	Dose d'application : 1,5 l/ha Application : pré-levée ou post-levée. Stade 00-18 (BBCH). 1 application au maximum.	2, 5, 6

Consignes d'autorisation et remarques :

1. Traitement fractionné (la dose d'application indiquée correspond à la quantité totale autorisée).
2. Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection + une visière + un couvre-chef. Des dispositifs de protection techniques (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peuvent, pendant l'application, remplacer les équipements de protection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.
3. Traitements à intervalles d'au moins 5 jours.
4. Au maximum 3 traitements fractionnés, conformément aux indications du titulaire de l'autorisation.
5. SPe 1 : pour protéger les eaux souterraines, appliquer des produits contenant du quinmérac au maximum tous les 2 ans sur la même parcelle. En automne, au maximum tous les 4 ans. Au maximum 250 g de quinmérac/ha.
6. Traitement des cultures semées à l'automne.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation. En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

- 1) Remplir la cuve aux 3/4 avec de l'eau.
- 2) Le cas échéant, ajouter le partenaire de mélange.
- 3) Verser Tanaris en dernier dans la cuve ou dans la trémie de remplissage remplie d'eau.
- 4) Faire l'appoint de la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir uniformément le produit dans la bouillie de pulvérisation.
- 5) Pulvériser immédiatement la bouillie.

Des stries peuvent se former en cas de contact de Tanaris avec des surfaces humides (récipient de mesure, tamis de remplissage, etc.). Celles-ci doivent être dissoutes immédiatement avec beaucoup d'eau.

Avant et pendant la pulvérisation, ne pas mélanger la bouillie de pulvérisation trop longtemps et intensément et maintenir l'agitateur ou le circuit retour modérément en mouvement. Après des pauses de travail, agiter de nouveau la bouillie de pulvérisation.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Si lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Tanaris est miscible avec Butisan S et Focus® Ultra. Il est en outre miscible avec les herbicides pour betteraves habituels. L'application conjointe avec des herbicides pour betteraves contenant du clomazone n'est pas possible.

Tanaris est miscible avec les engrais à oligo-éléments de marques de qualité.

Appliquer les mélanges de préférence immédiatement.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.



Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Attention danger	Danger pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : attention

Mentions de danger :

- EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque de sévères irritations des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité immédiate d'eaux de surface / Éviter les rejets indirects via les avaloirs de cour et de chaussée.)
- SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

Conseils de prudence (Prévention) :

- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261 Eviter de respirer le brouillard.
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence (Intervention) :

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Conseils de prudence (Elimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'incidents (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DECHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres

produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes cultivées ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF